



La grippe revient ...

AGRICA vous tend la main !

Pensez au vaccin pour un virus en moins !

- En se vaccinant contre la grippe, on réduit les risques de complications graves et de transmission aux proches.
- En se protégeant, on limite la surcharge du système de soins.

**Alors, n'attendez pas, vaccinez-vous,
protégez-vous !**

bon à savoir

Dans un contexte de circulation active de la Covid-19 vous pouvez coupler les 2 vaccins et serez ainsi doublement protégé !

N'hésitez pas à en parler à un professionnel de santé.

Grippe : protégez vos salariés, préservez votre entreprise !



Cette année, 2 solutions : Comment faire ?

1 Vous achetez les vaccins pour vos salariés ou ceux-ci achètent eux-mêmes le vaccin, ils se font vacciner par le professionnel de santé de leur choix et vous nous faites parvenir avant le 31/03/2023 par mail : prevention.blf@groupagricap.com

- ✓ Une attestation sur l'honneur du nombre de personnes vaccinées en précisant la ou les institution(s) de prévoyance dont ils relèvent (CCPMA PRÉVOYANCE, AGRI PRÉVOYANCE ou CPCEA) ;
- ✓ Les factures des vaccins en dose injectable.
- ✓ Votre RIB (entreprise).

Vous recevrez par virement le remboursement global des vaccins.

2 Vous souhaitez organiser la campagne de vaccination dans votre entreprise ?

Nous pouvons vous mettre en relation avec SECUREX expert dans ce domaine sur le territoire national. Pour connaître les modalités, contactez [Isabelle LANDREVIE](mailto:Isabelle.LANDREVIE@securex.com) au 01.71.21.52.61

- ✓ Nous remboursons les vaccins directement à SECUREX
- ✓ Vous réglez le reste de la prestation santé à SECUREX

Attention, quelle que soit la solution choisie, seuls les vaccins feront l'objet d'un remboursement dans la limite des frais réels.

AGRICA PRÉVOYANCE ne prendra en charge ni la prestation proposée par SECUREX (Honoraires, déplacement, acte médical...), ni les produits homéopathiques.

Le Groupe AGRICA décline toute responsabilité quant à la qualité de la prestation réalisée par Securex.